

1

LE MARCHÉ

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

Les services à la personne répondent aux besoins des particuliers dans leur vie quotidienne. Qu'il s'agisse de services à la famille, aux personnes dépendantes, ce secteur représente aujourd'hui un poids financier important dans l'économie française. Son essor accompagne les évolutions de la société.

L'impulsion du plan Borloo

La loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, dite « loi Borloo », donne un véritable élan au secteur avec pour objectif de créer 500 000 emplois en 3 ans, et de mettre en place un cadre juridique et fiscal favorable à la professionnalisation et au développement de ce secteur.

Les principales mesures de cette loi :

- Création du CESU (Chèque Emploi Service Universel) facilitant la déclaration et le paiement des prestataires de services à la personne

- Réduction de charges sociales pour les employeurs (particuliers et entreprises) du secteur

- TVA à taux réduit pour les prestations de services à la personne

- Réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes dépensées dans les services à la personne

Zoom sur les chiffres du secteur

34 902 organismes de SAP
au 01/07/2018

2,7 millions de bénéficiaires en 2014

1,4 million de professionnels en 2014

19 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2013

1 % du PIB en 2013

En moyenne, 6 % de croissance par an depuis 2005

1,1 million d'emplois équivalents temps plein (ETP) en 2013

1,4 million de professionnels en 2013

Source DGE.

La dépendance en France

Selon les projections de l'INSEE,

1 personne sur 3 aura plus de 60 ans
en 2060.

En 2020, **près de 4 millions de Français**
auront 80 ans et plus.

Le 3^{ème} âge représentera
33 % de la population française
en 2040.

Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les services à la personne (SAP) qui interviennent auprès de personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou handicapées sont sous le régime de l'autorisation, c'est-à-dire sous la compétence des Conseils Départementaux. Toute nouvelle création de services à domicile sera soumise à autorisation préalable du Président du Conseil Départemental où le service souhaite exercer son activité.



2¹

QUI EST ADHAP

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

ADHAP, leader français de l'aide à domicile

ADHAP signifie : « *Aide à Domicile, Hygiène et Assistance aux Personnes* ».

Sa mission : permettre à toutes les personnes fragilisées (âgées, handicapées, en perte d'autonomie ou immobilisées temporairement) de vivre chez elles dans les meilleures conditions possibles grâce à la mise en place d'un accompagnement personnalisé à domicile.

Le concept

ADHAP met tout en œuvre pour faciliter la prise en charge de la personne, respecter et s'adapter à son rythme de vie et à celui de son entourage.

- Une évaluation juste des besoins
- Des prises en charge souples et rapides
- Un suivi personnalisé
- Des intervenants réactifs
- L'encadrement par un professionnel de santé
- La force d'un réseau national

Les prestations

- Aide à l'hygiène (aide à la toilette, au lever, au coucher, change)
- Aide à la préparation et à la prise des repas
- Travaux ménagers - Courses
- Garde - Compagnie
- Transport - Accompagnement
- Services spécifiques maladies évolutives (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques...)
- Assistance administrative

Les + ADHAP

- Un **professionnel de santé** (IDE) réalisant des **contrôles réguliers**, assurant la coordination des interventions et faisant évoluer les prestations si nécessaire
- Des **horaires souples** et sur mesure sans minimum d'intervention
- Une **permanence téléphonique 24 h/24**
- Une **assistance 7j/7**, même les jours fériés
- Des **intervenants qualifiés et formés**



Aide à domicile
ADHAP



Aide à domicile
ADHAP

2 QUI EST ADHAP

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ



Une Démarche d'excellence

Parce qu'un organisme d'aide à domicile se doit d'être exigeant, ADHAP s'est engagé dans une démarche qualité depuis plus de 15 ans. Une organisation efficace, la formation et l'implication du personnel sont la garantie de la qualité ADHAP.

Cette démarche se traduit par :

L'autorisation

Tous les centres ADHAP sont détenteurs de l'autorisation. Délivrée par le Président du Conseil Départemental aux organismes répondant aux critères stricts d'un cahier des charges spécifique, cette autorisation confère aux centres ADHAP un rôle de véritable partenaire du Conseil Départemental dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes fragilisées du secteur.

Aide à domicile
ADHAP



www.qualicert.fr

La certification Qualicert

La certification de services QUALICERT est la reconnaissance par un organisme tiers et indépendant que les prestations ADHAP répondent aux critères objectifs et rigoureux définis par la norme la plus exigeante du secteur.

Liste des centres certifiés disponible sur www.adhap.fr

Pourquoi une démarche Qualité ?

« Les bénéficiaires d'aide à domicile ont besoin de garanties quant à la qualité et la fiabilité des organismes qu'ils sollicitent. En respectant les exigences Qualicert ou Cap'Handéo, ADHAP place ses bénéficiaires au cœur de ses préoccupations en leur offrant un haut niveau de prestations. »

Jean-Christophe Romersi

Président
du réseau
ADHAP



Aide à domicile
ADHAP

3¹

LE FRANCHISEUR

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

ADHAP, une référence dans le monde de la Franchise

Historique du réseau

- 1997** : Création du centre pilote à Clermont-Ferrand
- 2001** : Début du développement en franchise de l'enseigne ADHAP
- 2008** : Ouverture du capital à Axa Assistance
- 2012** : Prise de participation du capital à 100 % par Axa Assistance
- 2014** : Rachat par le Groupe ORPEA

Chiffres clés

- Plus de **20** années d'expérience
- 21 660** personnes prises en charge chaque jour
- 6 500** intervenants
- Plus de **170** sites répartis en France
- Plus de **5 127 770** heures effectuées chez nos bénéficiaires chaque année

ORPEA
GROUPE

854 établissements
sur **13** pays
pour **86 757** lits

Le groupe ORPEA

Créé en 1989 par le Dr Jean-Claude MARIAN, ORPEA est un acteur de référence dans la prise en charge globale de la dépendance en Europe. Le Groupe propose une offre de services et de soins globale et complémentaire, en moyens et longs séjours ainsi qu'à domicile, quel que soit l'âge ou la perte d'autonomie :

- Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
- Cliniques de Soins de Suite et de Réadaptation et Cliniques Psychiatriques
- Services à domicile

Sur la base de valeurs humaines fortes, ORPEA a développé des procédures visant à assurer le confort, la sécurité et le bien-être des personnes en perte d'autonomie accueillies au sein de ses établissements.

aide à domicile
ADHAP

aide à domicile
ADHAP

3 2 LE FRANCHISEUR

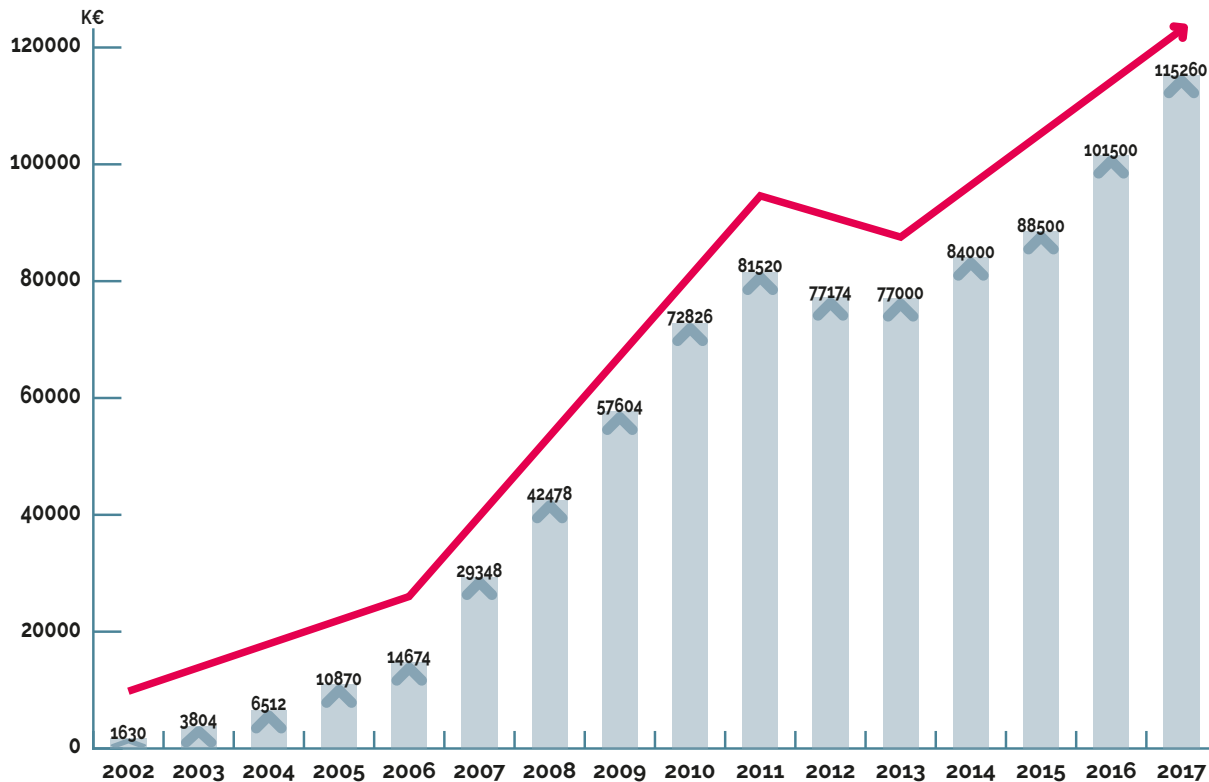
LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

Une enseigne en pleine croissance



Chiffre d'affaires du réseau ADHAP



Aide à domicile
ADHAP



Aide à domicile
ADHAP

3 LE FRANCHISEUR

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

Les apports du Franchiseur

Un accompagnement du franchiseur dans toutes les étapes de votre projet.

Avant la signature du contrat de franchise

- Étude de votre dossier de candidature
- Rencontre avec les services centraux
- Remise de l'état local du marché
- Remise du DIP
- Aide à la recherche du local commercial
- Validation de la charte graphique
- Aide à la constitution de votre business plan
- Assistance à votre recherche de financement

Après la signature de votre contrat de franchise

- Aide à l'obtention des autorisations nécessaires à l'activité et notamment de l'autorisation du Conseil Départemental délivrée pour une durée de 15 ans
- Formation initiale
- Communication ouverture
- Fourniture des solutions informatiques spécifiques au métier
- Aide au lancement de votre activité
- Appui permanent des services centraux
 - le service social
 - le service qualité
 - le service informatique
 - le service partenariats et développement
 - le service animation
 - le service formation
 - les entités de dialogue et d'échanges

Engagement et innovation

« En tant qu'entreprise pionnière et leader du secteur de l'aide à domicile des personnes dépendantes, nous avons une responsabilité et une exigence particulière en termes d'innovation. Nous initions chaque année des campagnes nationales de sensibilisation à la perte d'autonomie destinées au grand public. Déclinées à la télévision, ces campagnes associent également des spots radio, une édition de guides destinés aux aidants familiaux et des opérations innovantes telle que la simulation des effets du "Grand Âge" grâce à l'utilisation d'une combinaison de vieillissement. »

Jean-Christophe Romers

Président du réseau ADHAP

L'ensemble de ces actions de communication ont permis au réseau ADHAP de figurer parmi les 3 enseignes nationales d'aide à domicile les plus connues et reconnues du grand public et des professionnels de santé.

(source enquêtes notoriété ADHAP - IFOP 2018).



3 4 LE FRANCHISEUR



LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

L'Institut ADHAP

Pour ADHAP, la formation est une priorité : elle est garante du professionnalisme et des compétences de son personnel.

Créé en 2008, l'Institut ADHAP est l'organisme de formation dédié à l'ensemble des centres ADHAP.

Les missions de l'Institut ADHAP

- Il conçoit et dispense des formations nécessaires à la réalisation de prestations de qualité
- Il élabore des supports d'information à l'attention des professionnels et du grand public (guide pratique, dossier thématique...)
- Il conseille les centres ADHAP en matière de formation professionnelle

L'Institut ADHAP propose un parcours de formation adapté à tout le personnel. Des techniques de manutention aux pathologies neurodégénératives, en passant par la bientraitance, ces formations pratiques et théoriques contribuent à la professionnalisation des intervenants à domicile.

Le professionnalisme du personnel

Les intervenants ADHAP sont expérimentés et /ou diplômés en fonction des prestations qu'ils effectuent.

Le savoir-faire et le savoir-être ADHAP sont transmis à chaque intervenant, dès son arrivée, à travers une formation adaptée aux métiers et à leurs spécificités.

Pour développer leurs compétences, les intervenants bénéficient d'un catalogue de formations spécifiques, élaborées avec des experts pour ADHAP, afin de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires souffrant notamment de pathologies neurodégénératives. Ainsi, le personnel peut se spécialiser par exemple sur l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, la sclérose en plaques...

Dans le cadre de la démarche de labellisation Cap'Handéo, les intervenants suivent également des formations sur les différentes situations de handicap qu'ils peuvent rencontrer (moteur, auditif, visuel, mental, psychique) pour mieux accompagner leurs bénéficiaires.



4¹

DEVENIR FRANCHISÉ

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

Qu'est-ce qu'une franchise ?

La franchise est un mode de collaboration entre deux entreprises indépendantes juridiquement et financièrement (le franchisé et le franchiseur). C'est une méthode qui permet à un indépendant d'entreprendre plus rapidement en optimisant ses chances de succès et à un franchiseur d'asseoir son développement commercial sur un réseau de chefs d'entreprise impliqués sur leur marché local.

La franchise se distingue par 3 principes fondamentaux :

- Les signes de ralliement de la clientèle
- Le savoir-faire
- L'assistance technique et commerciale

Votre profil

- ▶ Vous êtes une femme/un homme de terrain ayant de solides expériences en commercial et management ainsi que des bases en gestion d'entreprise.
- ▶ Vous avez un projet de PME de plusieurs dizaines de salariés à terme.
- ▶ Vous êtes attiré(e) par la notion de « services », au point de vouloir en faire votre métier.
- ▶ Vous voulez bénéficier de la sécurité d'un réseau, en étant prêt(e) à en accepter les règles.



aide à domicile
ADHAP



aide à domicile
ADHAP

4 2 DEVENIR FRANCHISÉ

LE MARCHÉ

QUI EST
ADHAP

LE
FRANCHISEUR

DEVENIR
FRANCHISÉ

Les conditions financières

Durée du contrat : 7 ans

Investissement total : 100 à 120 K€

- Redevance Initiale Forfaitaire : 34 k€ HT (Droit d'entrée 16 k€ HT + formation 18 k€HT)
- BFR : 50 K€
- Dépenses liées au local commercial (matériel, mobilier, agencement, fournitures)

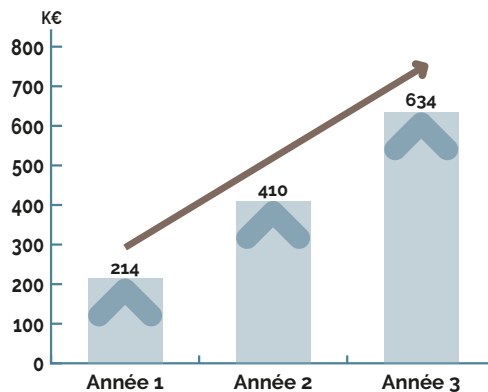
Apport personnel : 50 k€ minimum

Redevance d'enseigne : dégressive par paliers du CA total HT

Redevance communication : 1 % du CA total HT

Formation initiale : 30 jours + 5 jours d'accompagnement à l'ouverture + 8 jours pour l'IDE

Les perspectives de développement



CA HT moyen sur
les 3 premières années

« Nous recherchons des chefs d'entreprise avec de fortes aptitudes commerciales. Les futurs franchisés doivent également avoir des qualités reconnues en management ainsi que des notions en gestion pour piloter leur entreprise. Très impliqués, ils doivent aussi bénéficier d'une expérience humaine suffisante pour relever le défi entrepreneurial et partager l'ADN du réseau. »



Alain Rouzies

Directeur du développement
ADHAP



aide à domicile
ADHAP



aide à domicile
ADHAP